

Contre vents et Marées Rabodeau Environnement se bat contre l'installation d'éoliennes (2/2)

La semaine dernière, vous avez été informés sur les événements importants qui se sont passés avec la signature des permis de construire des 10 éoliennes de Belfays par les préfets d'Alsace et des Vosges les 6 et 7 février 2012 et le recours contentieux déposé en avril 2012 par le Dr Claude Brocard, président de Rabodeau Environnement. Parmi le public on notait la présence de Christian Harenza et Bernard Maetz, maire de Grandrupt et La Grande Fosse, farouches défenseurs du projet.

Arguments présentés par l'association Rabodeau Environnement
irrégularité de l'enquête publique : « tous les documents concernant l'enquête publique n'étaient pas disponibles dès l'ouverture de l'enquête publique, que ce soit l'avis de « l'autorité environnementale » ou le document : « mémoire en réponse d'ERDF énergies nouvelles à l'avis de l'autorité environnementale ... » déclare le président.

Attitude partial du commissaire enquêteur : il a parlé de façon favorable des éoliennes lors des rencontres, ainsi qu'à d'autres personnes et minimise les 254 courriers minimums opposés au développement des éoliennes, mais développe largement les courriers favorables
* pas de réponse à toutes les questions et observations étayées de Rabodeau Environnement se contentant de reprendre à son compte le mémoire d'ERDF énergies nouvelles au commissaire enquêteur de novembre 2012 « et de ce fait avalises des inexactitudes ou erreurs graves... » ajoute Claude Brocard.

* pas de réponse pour la présence éventuelle de gélinotte à Belfays, confirmation qu'il n'y a pas de tétaras

* développement des considérations sur les lignes à haute tension, ce qui n'est absolument pas l'objet de l'enquête publique.

* aucune véritable discussion concernant l'impact paysager... « le commissaire enquêteur a donc manqué à son devoir de neutralité et d'impartialité » constate Claude Brocard

Atteinte graves des paysages : Rabodeau Environnement est confortée par les avis des services techniques préfectoraux et régionaux, le représentant de la DDT précise : « depuis 2008 la loi du Grenelle a modifié les bases juridiques des ZDE et que désormais l'instruction est plus fine sur les enjeux paysagers et environnementaux. La ZDE accordée en 2008 ne le serait vraisemblablement pas aujourd'hui... »

Mise en danger des personnes : VTT, ski de fond ou équestres, risque d'incendie d'une éolienne en milieu forestier, bruit notamment la nuit, supérieur au seuil légal (Centre médical de Saales et Grandrupt sous le vent dominant), atteintes graves à l'avifaune et aux chiroptères...

Projet de Moussey

L'ONF aurait manifesté son opposition à l'implantation d'éoliennes en forêts domaniales. Cependant, le projet concer-



Le plateau de Belfays vu depuis La Serva (en dessous du Champ du Feu)



Le bureau

nait également des forêts communales... Dans le schéma régional climat air énergie la commune de Moussey figure dans la liste des communes favorables à l'éolien. A ce sujet, Claude Brocard déclare : « il faut donc être très vigilant, si malgré les recours déposés le projet éolien de Belfays voyait le jour il me semble évident que le projet de Moussey serait réactif ».

Le président a ensuite fourni des explications sur les conséquences du Grenelle de l'environnement dans notre région (disponible sur Internet) et en particulier sur les communes de notre canton. On s'aperçoit que des communes qui ont voté contre le projet se trouvent d'office en zone favorable ! Rappelons que le conseil Economique de Lorraine a émis des réserves. (dossier fait à minima) et que la presse a relaté ces derniers mois que l'Allemagne ralentissait sa transition énergétique à cause de l'impact sur le prix de l'électricité, conduisant à une augmentation de la précarité énergétique de foyers (200 à 700 euros de plus annuels dans les années à venir sur la facture d'électricité).

Christian Harenza, maire de Grandrupt a pris la parole en expliquant : « qu'il était un maire qui essaie de

faire vivre sa commune », en trouvant que le commissaire enquêteur a été très honnête dans sa démarche, que le permis, « ça a été long pour l'obtenir ..., qu'il y a consensus avec Alsace nature, que le PER a été pris en compte, que la population a été informée... »

Bernard Maetz, maire de La Grande Fosse (canton de Provenchères sur Fave) a été naturellement dans le sens de son collègue et a parlé de la transition économique, des économies à faire...

Le débat s'est poursuivi avec les réponses du Dr Brocard mais jamais, malgré les oppositions vives entre les différents contradicteurs, le débat ne s'est envenimé !

A la fin de la réunion, Rabodeau Environnement reste optimiste en ce qui concerne le recours d'autant plus qu'il y a 3 sociétés, une par commune qui ont déposé des permis de construire et que ce n'est pas EDF Énergies Nouvelles : pourquoi ? - l'augmentation des adhérents - les invitations à la seule réunion publique du SRCAE et prochainement à la conférence régionale de l'énergie... Statutairement, les mandats de 3 membres sont reconduits par les adhérents - Claude Brocard - Jean Broggi - Luc Sublon. Gérard Odille



d'éoliennes (2/2)

La semaine dernière, vous avez été informés sur les événements importants qui se sont passés avec la signature des permis de construire des 10 éoliennes de Belfays par les préfets d'Alsace et des Vosges les 6 et 7 février 2012 et le recours contentieux déposé en avril 2012 par le Dr Claude Brocard, président de Rabodeau Environnement. Parmi le public on notait la présence de Christian Harenza et Bernard Maetz, maire de Grandrupt et La Grande Fosse, farouches défenseurs du projet.

Arguments présentés par l'association Rabodeau Environnement
irrégularité de l'enquête publique : « tous les documents concernant l'enquête publique n'étaient pas disponibles dès l'ouverture de l'enquête publique, que ce soit l'avis de « l'autorité environnementale » ou le document : « mémoire en réponse d'ERDF énergies nouvelles à l'avis de l'autorité environnementale... » déclare le président.

Attitude partial du commissaire enquêteur : il a parlé de façon favorable des éoliennes lors des rencontres, ainsi qu'à d'autres personnes et minimise les 254 courriers minimums opposés au développement des éoliennes, mais développe largement les courriers favorables
 * pas de réponse à toutes les questions et observations étayées de Rabodeau Environnement se contentant de reprendre à son compte le mémoire d'ERDF énergies nouvelles au commissaire enquêteur de novembre 2012 « et de ce fait avalises des inexactitudes ou erreurs graves... » ajoute Claude Brocard.

* pas de réponse pour la présence éventuelle de gélinotte à Belfays, confirmation qu'il n'y a pas de tétaras

* développement des considérations sur les lignes à haute tension, ce qui n'est absolument pas l'objet de l'enquête publique.

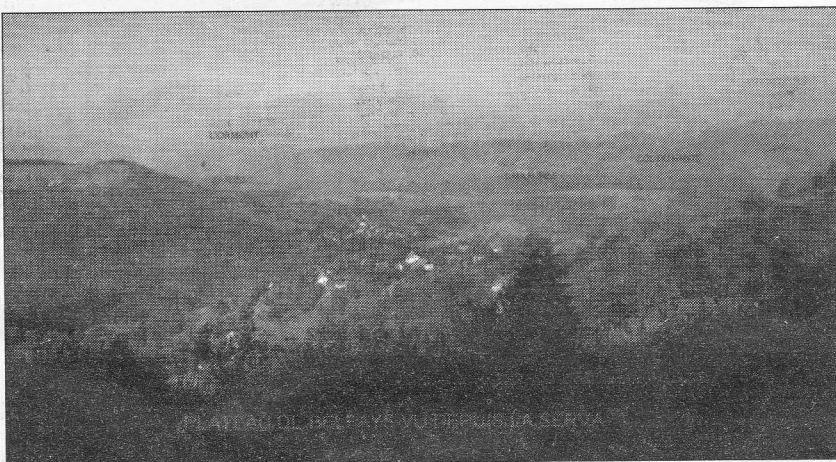
* aucune véritable discussion concernant l'impact paysager... « le commissaire enquêteur a donc manqué à son devoir de neutralité et d'impartialité » constate Claude Brocard

Atteinte graves des paysages : Rabodeau Environnement est confortée par les avis des services techniques préfectoraux et régionaux, le représentant de la DDT précise : « depuis 2008 la loi du Grenelle a modifié les bases juridiques des ZDE et que désormais l'instruction est plus fine sur les enjeux paysagers et environnementaux. La ZDE accordée en 2008 ne le serait vraisemblablement pas aujourd'hui... »

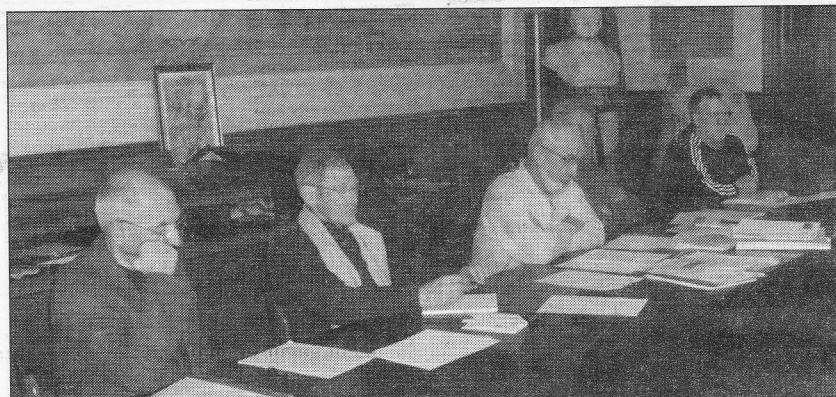
Mise en danger des personnes : VTT, ski de fond ou équestres, risque d'incendie d'une éolienne en milieu forestier, bruit notamment la nuit, supérieur au seuil légal (Centre médical de Saales et Grandrupt sous le vent dominant), atteintes graves à l'avifaune et aux chiroptères...

Projet de Moussey

L'ONF aurait manifesté son opposition à l'implantation d'éoliennes en forêts domaniales. Cependant, le projet concer-



Le plateau de Belfays vu depuis La Serva (en dessous du Champ du Feu)



Le bureau

nait également des forêts communales... Dans le schéma régional climat air énergie la commune de Moussey figure dans la liste des communes favorables à l'éolien. A ce sujet, Claude Brocard déclare : « il faut donc être très vigilant, si malgré les recours déposés le projet éolien de Belfays voyait le jour il me semble évident que le projet de Moussey serait réactif ».

Le président a ensuite fourni des explications sur les conséquences du Grenelle de l'environnement dans notre région (disponible sur Internet) et en particulier sur les communes de notre canton. On s'aperçoit que des communes qui ont voté contre le projet se trouvent d'office en zone favorable ! Rappelons que le conseil Economique de Lorraine a émis des réserves. (dossier fait à minima) et que la presse a relaté ces derniers mois que l'Allemagne ralentissait sa transition énergétique à cause de l'impact sur le prix de l'électricité, conduisant à une augmentation de la précarité énergétique de foyers (200 à 700 euros de plus annuels dans les années à venir sur la facture d'électricité).

Christian Harenza, maire de Grandrupt a pris la parole en expliquant : « qu'il était un maire qui essaie de

faire vivre sa commune », en trouvant que le commissaire enquêteur a été très honnête dans sa démarche, que le permis, « ça a été long pour l'obtenir... », qu'il y a consensus avec Alsace nature, que le PER a été pris en compte, que la population a été informée... »

Bernard Maetz, maire de La Grande Fosse (canton de Provenchères sur Fave) a été naturellement dans le sens de son collègue et a parlé de la transition économique, des économies à faire...

Le débat s'est poursuivi avec les réponses du Dr Brocard mais jamais, malgré les oppositions vives entre les différents contradicteurs, le débat ne s'est envenimé !

A la fin de la réunion, Rabodeau Environnement reste optimiste en ce qui concerne le recours d'autant plus qu'il y a 3 sociétés, une par commune qui ont déposé des permis de construire et que ce n'est pas EDF Énergies Nouvelles : pourquoi ? - l'augmentation des adhérents - les invitations à la seule réunion publique du SRCAE et prochainement à la conférence régionale de l'énergie... Statutairement, les mandats de 3 membres sont reconduits par les adhérents : Claude Brocard - Jean Broggi - Luc Sublon.

Gérard Odille



au 1^{er} rang MM Harenza et Maetz